

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 22 Avril 2024

L'AN deux mille vingt-quatre
CONVOCAION du 15 Avril 2024

A 18 H 00

Elus

Didier CODORNIU	Président	x
Michel CAREL	x	
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE	x	
Sylvie FERRASSE	x	
Joseph GIMENEZ	x	
Marie Lou LAJUS	x	
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE	x	
Alexia LENOIR		

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	
Laurent CAVAILLE		Didier GASS	x
Christophe GASTON	x	Roland LARIPPE	x
Hugues MARTIN	x		
		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	
		Alain SOLER	
Daniel REYNE	x	Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par le Président, Didier CODORNIU

OBJET : TARIFS BOUTIQUE GRUISSANOT 2024 – IN HOUSE

Monsieur le Président présente les différents tarifs publics et in House, Partenaire Niveau 1, Partenaire Niveau 2 et Partenaire Niveau 3 de la Boutique Gruissanot pour l'année 2024

Définition du niveau des Réductions tarifaires :

In House: Prix d'achat HT * 10 % TVA en sus : Mairie et Achats internes Office de Tourisme**Partenaire Niveau 1 :** Remise 30 % : Elus Municipaux, Comité de Direction Office de Tourisme, Personnels Ville et Office de Tourisme**Partenaire Niveau 2: Remise 25 % :** Equipements Collectifs pour Hébergeurs- Restaurateurs- Commerçants- Casino- Producteurs d'activités touristiques**Partenaire niveau 3 :** Remise 20 % Equipements - Dotations pour des Organismes d'activités ou événements - Plaisanciers

Les produits en promotion, en dépôt vente ou vente pour le compte de tiers, ainsi que ceux marqués d'une pastille bleue ne sont pas éligibles aux différents niveaux de réductions.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, Avec 13 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

VALIDE les tarifs in house proposés

AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

Pour copie certifiée conforme
Le Président
GRUISSAN, le 23/04/2024


